

**Convention Collective Nationale
des Laboratoires d'Analyses Médicales extra-hospitaliers**

**Bourse d'information sur l'emploi dans les laboratoires de
biologie médicale
Accord du 14 novembre 1994**

Accord relatif à la Bourse d'information sur l'emploi dans les laboratoires de biologie médicale prévue à l'annexe VI selon l'accord signé le 14 juin 1994 entre les syndicats de biologistes et les syndicats de salariés

En vigueur étendu

Les directeurs de laboratoires d'analyses de biologie médicale s'engagent et ont l'obligation d'informer la Bourse d'information sur l'emploi de tout licenciement de personnel pour autre raison que faute grave, quelle que soit la structure du laboratoire.

La bourse s'engage à informer les syndicats signataires de la convention collective et les directeurs de laboratoires de toute recherche d'emploi qui lui serait signalée et de toute vacance de poste.

Le siège de la bourse est celui du Comité professionnel national de la biologie : 80, avenue du Maine, 75014 Paris, tél. : (1) 43-22-97-70, télécopie : (1) 43-21-73-12.

Les utilisateurs de la bourse se serviront du formulaire ci-joint comportant les nom, prénom, date de naissance et adresse de la personne à la recherche d'un emploi, son ancienneté dans le laboratoire ainsi que sa définition d'emploi et son coefficient hiérarchique tels que définis à la classification du personnel (annexe III de la convention collective).

NOM ET ADRESSE DU LABORATOIRE

Nom, prénom, de la personne à la recherche d'un emploi :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Définition d'emploi :

Coefficient hiérarchique :

Ancienneté dans le laboratoire :

Date :/...../.....

Signature
Du directeur du laboratoire

Signature
de la personne à la recherche d'un emploi